

Atelier II d'expert-e-s

«Rôle et fonctions des communes et des cantons dans les projets intergénérationnels»

Berne, les 30 et 31 octobre 2014

Mise au concours: projets intergénérationnels

Quels sont les contenus et les buts de l'atelier?

En 2013, l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) et le Pour-cent culturel Migros ont organisé un atelier : les participant.-e-s ont discuté les facteurs de succès pour le développement, la mise en pratique et la mise sur pied durable de projets intergénérationnels, tout comme à quel point les projets intergénérationnels remplissent des fonctions et fournissent des prestations qui sont du ressort de l'état.

Le deuxième atelier, organisé par les mêmes institutions ainsi que la Société suisse d'utilité publique (SSUP) a pour but de discuter du rôle des communes et des cantons dans les projets intergénérationnels. Les trois questions-clés suivantes seront abordées:

- Comment les communes et les cantons peuvent-ils initier et encourager les projets intergénérationnels ?
- Quel peut être le rôle des communes et des cantons ?
- Quelles sont les stratégies pour se mettre en réseau avec les communes et les cantons ?
Quelles directives pour la collaboration peuvent en découler?

Où est quand a lieu l'atelier ?

L'atelier a lieu les 30 et 31 octobre 2014 au Gurten à Berne.

Quels sont les critères qui permettent de choisir les projets ?

Les projets intergénérationnels suisses qui remplissent les critères suivants entrent en ligne de compte :

- | | |
|---|--|
| 1 Rôle des communes et des cantons | <ul style="list-style-type: none">• La mise en réseau avec les communes et les cantons est expliquée.• Le rôle des différents acteurs est clarifié. |
| 2 Localité du projet | <ul style="list-style-type: none">• Le projet se réfère à un espace local limité et le prend en compte dans son concept ainsi que lors de sa mise en pratique. L'effet de regroupement générationnel touche principalement la population de cet espace local limité.• Le projet est en relation avec la commune / le canton concernés (Il |

3 Collaboration avec la commune / le canton	<p>peut ne pas y avoir de relations, mais il est également possible que la commune / le canton soit en charge du projet intergénérationnel).</p> <ul style="list-style-type: none"> • La forme de la collaboration est choisie avec soin et expliquée clairement.
4 Contextualisation des générations	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le concept du projet, les intérêts, les différences et les points communs des générations, tout comme les formes des relations entre générations sont thématiques. • Des possibilités de contact, rencontres et échanges entre les personnes de différentes générations sont possibles.
5 Premiers résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Le concept est mis en pratique et permet d'évaluer les premiers résultats.
6 Réflexions stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Une réflexion critique sur la dynamique du développement du projet a été menée par les responsables du projet, les obstacles ont été anticipés et des mécanismes ont été établis pour parer aux développements qui mettent le projet en danger.

Comment et jusqu'à quand les propositions de projets peuvent-elles être soumises ?

Sur le site <http://workshop-generationenprojekte.generationenakademie.ch/> se trouve un formulaire pour soumettre votre projet intergénérationnel. Nous prions les responsables de projet d'envoyer un dossier qui contient le formulaire rempli ainsi que les informations suivantes :

- Nom et adresse du responsable du projet
- Titre du projet
- Brève description du projet
- Prise de position quant aux critères demandés

Nous vous prions d'envoyer le dossier du projet à l'adresse indiquée ci-dessous. Le délai est **le mercredi 30 avril 2014**. Les projets sélectionnés seront communiqués à la mi-juin 2014.

Pourquoi participer à l'atelier?

Les responsables des projets choisis sont invités à participer l'atelier (nuitée et repas) et seront « coachés » en avance par un membre des institutions qui organisent l'événement. Les responsables de projet prendront part en tant qu'expert-e-s et auront la possibilité de participer de façon fondamentale aux discussions. De plus, le workshop offre la chance de se mettre en réseau avec des spécialistes des projets intergénérationnels.

Qui choisit les projets ?

Un groupe composé de personnes issues du monde scientifique et de la pratique décide du nombre limité de projets qui seront sélectionnés pour l'atelier. Les membres de ce jury sont :

- Monika Blau, Société suisse d'utilité publique
- Dominik Büchel, communication de la Generationenakademie, advocacy AG
- Jessica Schnelle, Pour-cent culturel Migros et Generationenakademie
- Martine Stoffel, Académie suisse des sciences humaines et sociales

Les responsables du projet seront informés du déroulement de l'atelier par un membre du jury lors d'une séance qui aura lieu entre juillet et septembre 2014. Cette personne accompagnera les responsables du projets durant l'atelier et sera à disposition en cas de questions.

Quelles sont les dates importantes ?

30 avril 2014	Fin du délai de soumission des projets
Mi-juin 2014	Communication du choix des projets
Juin 2014	Invitation à l'atelier
Juillet – septembre 2014	Phase de «coaching» pour la préparation de l'atelier
30 – 31 octobre 2014	Atelier d'experts «Rôle et fonctions des communes et des cantons dans les projets intergénérationnels» à Berne

Où envoyer les dossiers de projets intergénérationnels?

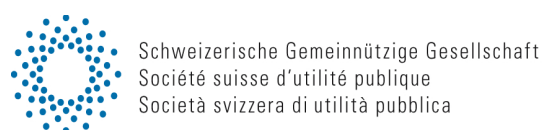
Nous vous prions de soumettre votre dossier par voie électronique à l'adresse suivante jusqu'au 30 avril 2014 :

Migros-Genossenschafts-Bund
Direktion Kultur und Soziales
Andrea Hauri
Josefstrasse 214
8031 Zürich
Tel.: 044 277 22 90
andrea.hauri@mgb.ch

Organisation:

Académie suisse des sciences humaines
et sociales
www.assh.ch

Pour-cent culturel Migros
www.migros-kulturprozent.ch



Société suisse d'utilité publique
www.sgg-ssup.ch